



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conservatoires regionaux d'espaces naturels

Question écrite n° 50213

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de l'environnement sur la situation des conservatoires regionaux d'espaces naturels. En 1991, les credits d'investissements ont ete abondes a hauteur de trois millions de francs par le Parlement pour permettre la realisation des programmes de maitrise fonciere sur des espaces naturels prestigieux et menaces dans notre pays. Or, a la date du 20 octobre 1991, ces credits n'ont toujours pas ete debloques alors que les conservatoires regionaux ont du prendre des engagements formels pour assurer la sauvegarde de ces sites. Au moment ou l'interet ecologique suscite un esprit de partenariat et de nombreuses initiatives locales, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour que les engagements pris soient respectes, pour que les conservatoires regionaux d'espaces naturels aient les moyens de leur ambition.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conservatoires regionaux d'espaces naturels ont dispose en 1991 sur les credits du ministere de l'environnement de 1 MF sur le chapitre 67-20, article 60 au titre de la reserve parlementaire. L'ensemble de ces credits a ete engage sans que les regulations budgetaires qui sont intervenues en 1991 ne les diminuent. Par ailleurs, s'agissant de la premiere annee d'une demarche nouvelle tant pour les organismes concernes que pour le ministere, il a ete necessaire de definir une politique coherente et ambitieuse, de rassembler les propositions, de definir les priorites et d'instruire les dossiers retenus dans le contexte difficile de la gestion 1991. Deux axes d'intervention ont ete retenus, d'une part la sauvegarde des zones humides particulierement strategiques ce qui est un enjeu tres important, compte tenu des difficultes de l'elevage dans de nombreuses regions et de l'importance des prairies permanentes pour la flore et l'avifaune, d'autre part des biotopes tres sensibles en region mediterraneenne. Le Conseil national de la protection de la nature que j'ai sollicite a donne son accord sur les demarches entreprises au vu des propositions definitives des conservatoires dont je n'ai disposees qu'en 1991. Les credits de paiement n'ont ete engages que sur les operations pour lesquelles le ministere avait une certitude de mise en oeuvre pour ne pas les perdre dans les mecanismes budgetaires. Les operations bien engagees et qui ont ete reportees au debut de 1992 seront prioritaires pour etre payees au debut de 1992.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50213

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4672